



## Lettre de congé de la part du propriétaire

Par **olivelo**, le **18/10/2013** à **18:26**

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai reçu la lettre de congé de mon propriétaire m'indiquant qu'il souhaite vendre son bien en que devais donc quitter la maison dans 6 mois. Cependant, dans la lettre il précise que nous avons signé le bail de location le 14 mars 2013 pour une durée de 3 ans, hors nous avons signé le bail le 29 mars 2011. De plus il est stipulé terrain clos alors que le terrain n'est pas du tous cloturé.

Est ce que cette lettre est malgré tout valable ou bien elle est considérée comme nulle étant donnée les erreurs.

Merci de m'aider.

Par **cocotte1003**, le **18/10/2013** à **19:53**

Bonjour, si vous avez bien reçu la lettre six mois au moins avant, elle reste valable ce n'est qu'une erreur. Le bailleur vous a t il fait une proposition de prix ? cordialement